



**Conseil économique et social
Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour
le développement et du Fonds des
Nations Unies pour la population**

Distr. générale
19 décembre 2003
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2004
23-30 janvier 2004
Point 8 de l'ordre du jour provisoire
Rapport au Conseil économique et social

**Conseil économique et social
Session de fond de 2004
Point __ de l'ordre du jour provisoire***
**Activités opérationnelles du système
des Nations Unies au service
de la coopération internationale
pour le développement : rapports
des conseils d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population,
du Fonds des Nations Unies pour l'enfance
et du Programme alimentaire mondial**

Rapport annuel au Conseil économique et social

**Rapport de la Directrice exécutive du Fonds
des Nations Unies pour la population**

<

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément au modèle convenu par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour les rapports traitant de questions d'intérêt commun figurant sur une liste dressée par voie de consultations des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Y sont abordés la mise en oeuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, et le suivi des conférences internationales et des objectifs du Millénaire pour le développement.

* E/2004/100.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mise en oeuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement	1–42	3
A. Financement des activités opérationnelles de développement	1–7	3
B. Bilan commun de pays et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement	8–9	4
C. Simplification et harmonisation des règles et procédures	10–14	5
D. Suivi et évaluation	15–20	6
E. Renforcement des capacités	21–24	7
F. Parité des sexes	25–31	8
G. Aide humanitaire	32–37	9
H. Coopération avec la Banque mondiale	38–39	10
I. Technologies de l'information	40–42	11
II. Suivi des conférences internationales et des objectifs du Millénaire pour le développement	43–46	11
III. Recommandation	47	12

I. Mise en oeuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement

A. Financement des activités opérationnelles de développement

1. Au début de 2002, le FNUAP a subi quelques aléas au niveau de ses ressources ordinaires, l'un des principaux donateurs ayant décidé de ne pas verser une contribution annoncée à hauteur de 34 millions de dollars et deux autres donateurs ayant contribué pour un montant moindre qu'en 2001. Les ressources totales ont de ce fait été réduites de 20 %. Les contributions supplémentaires des principaux donateurs et les contributions d'un nombre croissant de pays de programme ont permis au FNUAP de parer à ces difficultés. Les contributions supplémentaires versées par certains des principaux donateurs se sont élevées au total à 18,8 millions de dollars. Le Fonds a donc recueilli, au titre des ressources ordinaires, un montant total de 260,1 millions de dollars, soit seulement 8,5 millions de dollars (3,2 %) de moins qu'en 2001, où il avait recueilli en tout 268,6 millions de dollars.

2. Il convient également de noter qu'en 2002, le FNUAP a pour la première fois bénéficié de l'appui de 135 pays donateurs, alors qu'ils n'étaient que 120 en 2001. Ces nouveaux ralliements, expression de la faveur grandissante dont le Fonds jouit auprès des pays, sont la conséquence directe de la décision 98/24 du Conseil d'administration, par laquelle le Conseil reconnaissait qu'une dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs présentait des risques pour la viabilité financière à long terme du Fonds et exhortait les donateurs et les pays de programme à augmenter leurs contributions aux ressources de base. Au nombre des pays donateurs se comptaient 36 États d'Afrique; 33 États d'Asie et du Pacifique; 32 États d'Europe; 20 États d'Amérique latine et des Caraïbes; 13 États arabes et 1 État d'Amérique du Nord.

3. Dans le cadre de son plan de financement pluriannuel, le FNUAP s'est efforcé d'obtenir des promesses de contribution portant sur plusieurs années afin que le niveau de ses ressources soit à la fois plus stable et plus facile à prévoir. Or si un certain nombre des grands donateurs ont pu s'engager sur plusieurs années, ce dont le Fonds leur est reconnaissant, la plupart n'ont pas été en mesure de le faire. En 2002, sur les 136 donateurs, seuls 30, dont 6 faisaient partie des principaux donateurs, se sont engagés sur plusieurs années.

4. Les contributions au titre des autres ressources (109,5 millions de dollars) se répartissaient comme suit : fonds d'affectation spéciale (56,7 millions de dollars); arrangements de participation aux coûts des programmes (43,9 millions de dollars) et arrangements d'autre nature (8,9 millions de dollars). À ce montant de 109,5 millions de dollars, en baisse d'environ 11,3 % par rapport aux 123,5 millions de dollars enregistrés en 2001, se sont ajoutés 3,5 millions de dollars d'intérêts créditeurs et de recettes, portant ainsi à 113 millions de dollars le montant total des autres ressources pour 2002. Bien que les contributions au titre des autres ressources n'aient cessé de croître ces dernières années, le FNUAP ne s'attendait pas à recueillir un tel montant en 2003.

5. En 2003, l'appui des pays au titre des ressources ordinaires du FNUAP est demeuré vigoureux. Au 10 décembre 2003, les ressources ordinaires du Fonds se sont élevées au total à 294 millions de dollars, soit 13 % de plus qu'en 2002, (260,1 millions de dollars). Il faut noter encore une fois l'augmentation du nombre des donateurs qui comptaient, au 10 décembre 2003, 140 pays, contre 135 en 2002. Le Fonds espère recevoir d'autres promesses de contributions et voir son cercle de donateurs dépasser le chiffre de 140 d'ici à la fin de l'année.

6. Pour ce qui est des particuliers, la Campagne des 34 millions d'amis a donné des résultats sans précédent. Le FNUAP, qui l'a coordonné, a reçu plus de 100 000 lettres et versements de particuliers. L'appel a été largement diffusé par divers réseaux privés et répercuté par les médias. Au 10 décembre 2003, la campagne a rapporté 1,2 million de dollars, qui ont été déposés sur le compte du FNUAP.

7. D'après les premières estimations faites le 10 décembre 2003 à partir du montant de 294 millions de dollars escompté pour 2003, on peut s'attendre à une hausse de 7 % des ressources ordinaires pour 2002, soit un montant total de 315,5 millions de dollars. Par conséquent, en 2004, les ressources totales, dont les contributions versées au titre des programmes de cofinancement, devraient s'élever à 400 millions de dollars.

B. Bilan commun de pays et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

8. Le groupe de travail chargé par le GNUD d'examiner les directives de 2002 applicables au bilan commun de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement les a complétées avec des outils de programmation uniformisés tels que les matrices de résultats du Plan-cadre, les réunions conjointes et les plans de suivi et d'évaluation du Plan-cadre. Par ailleurs, le groupe a corrélé les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement avec les processus et cadres de programmation nationaux, tels que les stratégies de lutte contre la pauvreté. Le groupe de la programmation du GNUD a approuvé les nouvelles directives applicables au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en juin 2003 et celles applicables au bilan commun de pays en octobre 2003. Le FNUAP, en tant que l'un des principaux organismes du GNUD, a joué là un rôle important.

9. En 2003, les organismes du GNUD ont lancé dans 19 pays de programme des activités touchant le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'objectif étant de faire concorder les cycles de programmation. Il s'agissait pour la moitié d'entre eux de pays européens ou de membres de la Communauté d'États indépendants. Le Bureau du GNUD et les équipes d'appui aux pays du FNUAP ont à cette occasion fourni un appui fonctionnel aux bureaux de pays du FNUAP. Par ailleurs, le dispositif d'appui et d'assurance qualité conçu en 2002 a été approuvé et mis en fonction en 2003. En coopération avec les bureaux régionaux d'autres organismes du GNUD, l'équipe d'appui du FNUAP établie à Harare (Zimbabwe) a fourni, à Madagascar et au Zimbabwe, des services de gestion de la qualité et d'assistance technique aux équipes de pays des Nations Unies. Le nouveau dispositif d'appui et d'assurance qualité permettra de coordonner l'assistance à fournir aux équipes de pays des Nations Unies.

C. Simplification et harmonisation des règles et procédures

10. Suite à l'adoption de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale et à la deuxième vague de réformes lancée par le Secrétaire général de l'ONU, programmes et procédures opérationnelles ont été sensiblement simplifiés et harmonisés. Le GNUM a adopté un certain nombre d'outils qu'il a incorporés dans les nouvelles directives applicables au bilan commun de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement récemment approuvées par le groupe de programmation du GNUM. Il s'agit entre autres d'une terminologie commune pour la gestion axée sur les résultats, des matrices de résultats du Plan-cadre, des réunions conjointes, du plan de suivi et d'évaluation du Plan-cadre et de l'évaluation du Plan-cadre.

11. En novembre 2002, les directeurs exécutifs des quatre organismes membres du conseil d'administration du GNUM ont adopté, pour l'élaboration, l'approbation et l'élargissement des programmes un certain nombre d'outils, qui seront mis à l'essai au moment où les pays prépareront leurs programmes de pays harmonisés sur la base du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Lors d'une réunion tenue à New York en avril 2003, ces nouveaux outils ont été présentés à cinq pays de programme (Bénin, Équateur, Kenya, Niger et Pakistan).

12. Outre les cinq pays qui vont expérimenter le même cycle de programmation en 2004, les fonctionnaires des 19 pays qui entreront dans un nouveau cycle de programmation en 2005 ont été formés au processus du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les cours ont été assurés par l'École des cadres du système des Nations Unies, le bureau du GNUM et les spécialistes des organismes du GNUM.

13. On note, dans le cadre de la mise au point d'autres modalités d'exécution des programmes, l'élaboration d'un guide révisé de la programmation commune qui donne, en matière de programmation et d'exécution, des indications visant à placer la programmation commune au coeur de l'élaboration des programmes de pays. Un groupe de travail interinstitutions dirigé par le FNUAP a été créé à cette fin. Des experts financiers et des juristes de divers organismes participent également à l'entreprise.

14. Le GNUM publiera au début de 2004 de nouvelles directives sur la programmation commune, qui seront incluses dans les manuels de programmation. Il est également question de faire figurer la programmation commune dans les programmes de formation du personnel des bureaux de pays et des départements compétents au siège. La programmation commune repose sur les principes suivants : a) le contexte est défini par les gouvernements en fonction de leurs priorités; b) la méthode d'action est adaptée à la situation de chaque pays; c) les pays ont l'entière maîtrise des programmes; d) les organismes des Nations Unies doivent s'appuyer sur des organes nationaux plus solides et aideront au renforcement des capacités en cas de besoin; e) les méthodes de travail qui ont été appliquées avec succès par les fonds et programmes des Nations Unies seront reprises.

D. Suivi et évaluation

15. En 2002, pour renforcer ses capacités en matière de suivi et d'évaluation axés sur les résultats, le FNUAP a mis au point et produit des outils à inclure dans le dossier d'information des administrateurs de programme, les a faits traduire dans les langues de travail de l'ONU et a organisé à l'intention du personnel des bureaux de pays et des conseillers des équipes d'appui aux pays la cinquième et dernière des journées d'études sur la gestion des programmes. Les participants ont pu approfondir leurs connaissances sur les principes et les impératifs en matière de direction administrative et de gestion des programmes axées sur les résultats et ont pu discuter de leur expérience. Le FNUAP a par ailleurs aidé certains bureaux de pays à mettre en place et à consolider leurs systèmes de suivi et d'évaluation et à en suivre la mise en oeuvre. L'expérience acquise sera utile pour la mise au point de nouveaux outils et directives.

16. Le FNUAP a publié en 2001 de nouveaux modèles de rapport qui doivent concourir à la généralisation de la gestion axée sur les résultats. En 2002, il a mené une étude auprès des bureaux de pays pour connaître les utilisations qui ont été faites de ce modèle et juger de leur utilité du point de vue de l'utilisateur. Ces modèles ont été bien reçus dans l'ensemble. Selon les bureaux de pays, l'utilisation de ces modèles leur permet de mieux analyser l'exécution des projets et d'en suivre de plus près le déroulement, et donc de prendre des décisions plus avisées.

17. Un certain nombre de bureaux de pays ont formulé des suggestions intéressantes touchant l'amélioration des modèles de rapport qui, avec les résultats acquis par le GNUM en matière d'harmonisation et de simplification des méthodes d'élaboration, de suivi et d'évaluation des programmes, seront prises en compte dans les nouvelles directives pour le suivi et l'évaluation devant être achevées en 2003. Le FNUAP est un membre actif du groupe de travail chargé par le GNUM d'examiner les problèmes de suivi et d'évaluation.

18. À sa quatrième réunion annuelle, le Réseau d'évaluation du GNUM (Evalnet) a examiné le chemin parcouru depuis sa création et élaboré son programme de travail pour 2002. De l'avis de ses membres, Evalnet est un dispositif précieux pour promouvoir le suivi et l'évaluation axés sur les résultats et pour échanger des données d'expérience. Le FNUAP a également organisé un séminaire sur les méthodes d'évaluation à l'intention des membres du réseau.

19. Tout au long de 2002, les équipes d'appui aux pays du FNUAP ont aidé les pays à renforcer leur capacité en matière de suivi et d'évaluation axés sur les résultats. Des journées d'études ont été organisées à l'intention du personnel des bureaux de pays et de leurs homologues nationaux afin de leur apprendre à choisir les bons indicateurs, à trouver des sources de données fiables et à mettre au point des méthodes de collecte de données. À la fin de cette session de formation, les participants devront pouvoir mettre au point des cadres de programmation logiques, des plans de travail et des plans de suivi et d'évaluation. Avec l'assistance technique fournie par les équipes d'appui aux pays, les pays ont conceptualisé et mis en place des bases de données communes qui comprennent les priorités nationales, les objectifs du Millénaire pour le développement, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Ces innovations doivent permettre de mieux observer le phénomène

de la pauvreté, de prendre des mesures plus efficaces en faveur des pauvres et de suivre les objectifs de la CIPD.

20. Bien que les principes de la gestion et du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats soient de mieux en mieux perçus au FNUAP, les avis sont partagés quant à la façon d'élaborer des programmes axés sur les résultats. Il convient de renforcer les moyens d'action permettant d'analyser et de comprendre les différents niveaux de résultats. Il faut également mettre en place des dispositifs de collecte et d'analyse de données, y compris à l'échelle nationale. Dans la plupart des pays, le manque d'informations et de systèmes pour exploiter celles-ci constitue un obstacle majeur. Pour renforcer les moyens d'action dans ce domaine, il convient de faire appel à d'autres partenaires. Il faut de plus faire mieux comprendre à quel point les activités de suivi et d'évaluation peuvent améliorer l'élaboration et la gestion des programmes et la prise de décisions et permettre un de dégager un savoir et d'orienter l'apprentissage.

E. Renforcement des capacités

21. L'une des priorités du FNUAP est d'aider les pays en développement à se doter des moyens voulus pour atteindre leurs objectifs en matière de santé génésique et de droits de la procréation, de population, d'égalité des sexes et de développement. Depuis sa création, le FNUAP a toujours attaché beaucoup d'importance au renforcement des capacités. En 2002-2003, le Fonds a entrepris d'examiner ses méthodes d'action en la matière et de les perfectionner, en tenant compte des résultats d'évaluations et des problèmes rencontrés dans l'application du Programme d'action de la CIPD, la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement et la gestion axée sur les résultats.

22. Selon les résultats de l'évaluation effectuée par le FNUAP sur le renforcement des capacités, le Fonds a besoin de modifier son approche en la matière. Cette étude a révélé que le Fonds a essentiellement alloué ses ressources à trois domaines : équipements et infrastructure, formation et personnel. Elle a aussi confirmé que si le Fonds avait certes réussi à renforcer ses capacités dans certains domaines, une approche plus systématique et plus rigoureuse s'imposait néanmoins en la matière.

23. Tenant compte des recommandations formulées dans l'étude, le FNUAP a élaboré un programme de travail consistant à : a) élaborer une définition organisationnelle des capacités et du renforcement des capacités compte tenu de sa nouvelle orientation stratégique; b) définir les stratégies et les grands objectifs à atteindre en matière de renforcement de capacités par l'application des programmes; c) mettre au point des modalités de collaboration avec d'autres donateurs, y compris les organismes des Nations Unies; et d) améliorer les compétences de son personnel en matière de renforcement de capacités.

24. Étant donné l'importance donnée par tous les organismes des Nations Unies au renforcement des capacités dans leurs activités de coopération pour le développement et leur volonté d'aider les pays en développement à renforcer leurs propres moyens d'action, le FNUAP attend avec intérêt de pouvoir collaborer avec d'autres organismes à cette fin.

F. Parité des sexes

25. L'élaboration d'un cadre théorique pour une programmation fondée sur les droits de l'homme et d'une note d'orientation pour une programmation sensible aux facteurs culturels est l'une des principales réalisations de la période considérée. Associés aux travaux sur les liens entre culture, parité des sexes et droits de l'homme, ces deux outils faciliteront le renforcement de ces liens dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau programme multinational (2004-2007). Les travaux de l'équipe spéciale chargée de l'approche fondée sur les droits de l'homme font suite à l'étude menée en 2002 pour évaluer dans quelle mesure les bureaux de pays et les équipes d'appui aux pays ont intégré cette approche dans leurs activités de programmation. Le groupe chargé de la culture, créé en mai 2003, a tenu sa première réunion à Beyrouth en septembre 2003, afin de lancer le dialogue sur l'adoption d'une démarche sensible aux facteurs culturels dans les activités de programmation. Cette réunion a abouti à l'élaboration d'une note d'orientation du FNUAP sur cette question, qui contribuera à l'institutionnalisation de la perspective culturelle dans la programmation du Fonds.

26. Un descriptif de projet sur l'institutionnalisation d'une perspective culturelle dans la programmation du FNUAP a également été élaboré pour servir de feuille de route. Cette feuille de route s'appuie sur l'examen de neuf programmes de pays mis au point dans une perspective culturelle : Brésil, Cambodge, Ghana, Guatemala, Inde, Malawi, Ouganda, République islamique d'Iran et Yémen. Ces examens comprenaient une analyse des enseignements tirés des expériences du FNUAP, une étude comparative des facteurs de réussite et des obstacles communs, ainsi que des contributions locales pour créer un programme d'apprentissage sur la sensibilité culturelle.

27. Au niveau interinstitutionnel, le Fonds a contribué à une déclaration sur la communauté de vues de l'ensemble des institutions en ce qui concerne l'adoption d'une démarche axée sur les droits de l'homme dans les domaines de la coopération en faveur du développement et de l'élaboration du plan d'action pour le renforcement des activités liées aux droits de l'homme menées par l'ONU au niveau national en ce qui concerne les systèmes nationaux de protection et les équipes de pays. Le Fonds a élaboré plusieurs rapports sur les droits des femmes, les droits relatifs à la santé génésique et la parité des sexes à l'intention de la Commission des droits de l'homme. Il a également participé à la deuxième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, tenue au Siège de l'ONU en mai 2003, en faisant rapport sur les projets nationaux et régionaux appuyés par le FNUAP visant spécialement les populations autochtones, en particulier les femmes.

28. En 2003, le Fonds a continué d'appuyer la campagne du sommet sur le microcrédit, en lui permettant d'intégrer les questions relatives à l'autonomisation des femmes et à la santé génésique dans ses programmes de formation grâce à des bourses et à la diffusion d'une vidéo pédagogique. Il a également contribué à l'expansion des partenariats en collaborant avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et des organisations non gouvernementales, notamment le comité de la campagne du sommet sur le microcrédit, afin d'élaborer une proposition visant à lier les domaines techniques couverts par le FIDA, dont la microfinance, à ceux relevant du FNUAP, notamment l'éducation en matière de santé génésique, le VIH/sida et l'émancipation des femmes.

29. Les activités menées en 2003 par le Fonds afin de régler les problèmes relatifs à la sexualité et à la santé génésique ainsi qu'à la violence sexiste dans les conflits armés ont essentiellement permis de tirer les enseignements de neuf études concernant le Bénin, le Botswana, l'Équateur, Madagascar, la Mongolie, la Namibie, le Nicaragua, le Paraguay et l'Ukraine. Les conclusions de ces études sont présentées dans un CD-ROM intitulé « Enlisting the armed forces to protect reproductive health and rights: lessons from nine countries » (Enregistrer les forces armées pour protéger les droits relatifs à la santé génésique : enseignements tirés de l'étude de neuf pays).

30. En réponse à la résolution 52/100 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée priait tous les organismes du système des Nations Unies de veiller à intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans le processus budgétaire, le FNUAP a organisé un atelier sur la prise en compte systématique de la parité des sexes dans ses activités de planification stratégique. Cet atelier faisait suite à une étude de cas réalisée par le Fonds examinant dans quelle mesure le plan de financement pluriannuel, les activités de vérification et d'évaluation, la gestion axée sur les résultats, ainsi que le système de codification du FNUAP tenaient compte de l'égalité des sexes.

31. Afin de poursuivre ses efforts visant à résoudre les problèmes relatifs à la santé génésique dans les situations de conflit, le FNUAP assure une formation à l'intention des organisations non gouvernementales consacrée aux femmes et au Ministère afghan des affaires féminines afin de développer leurs compétences en matière de gestion, de communication et d'exercice de l'autorité. Dans le cadre de son action de prévention de la violence sexiste, le Fonds a engagé la mise au point d'une stratégie complète et d'un plan d'action pour le prochain programme multinational. Les spécialistes, les experts de programme et le personnel du FNUAP ont recensé les principales activités et stratégies d'intervention nécessaires pour traiter le problème de la violence sexiste dans les programmes du Fonds.

G. Aide humanitaire

32. En 2002 et 2003, le FNUAP a renforcé sa capacité de fournir une aide humanitaire aux communautés en crise, ainsi que ses capacités d'intervention – et celles de ses partenaires – face aux situations d'urgence à l'échelon international et national.

33. Sur le terrain, l'intervention rapide dans les situations d'urgence passe notamment par l'expédition dans les meilleurs délais des fournitures et du matériel nécessaires pour permettre aux femmes enceintes d'accoucher en toute sécurité et par l'appui aux missions d'évaluation. Le FNUAP soutient également le traitement, la réadaptation et l'accompagnement psychologique des femmes traumatisées et de leur famille dans les camps de réfugiés et les zones touchées par les conflits, sous la forme de projets axés sur les besoins des femmes et des filles dans les situations de conflit et postconflituelles.

34. Une fois la situation stabilisée, le Fonds aide à préparer la transition et la reconstruction en appuyant la remise en état de dispensaires endommagés, en assurant la formation de prestataires de services et de travailleurs sociaux et en remettant sur pied les services de santé génésique afin de promouvoir la maternité sans risque, la santé génésique des adolescents et l'accès aux préservatifs. Les

programmes du FNUAP appuient également la réinsertion sociale des victimes de la guerre et de la violence, notamment des jeunes ex-combattants et des femmes sans ressources.

35. Face à la violence sexuelle et à la violence contre les femmes dans les situations de conflit et afin de mieux prévenir le VIH/sida, le FNUAP a mis en oeuvre une stratégie en six points : prévention du VIH/sida dans l'armée, la police, les centres de démobilisation et les forces de maintien de la paix; création de stocks de sang non contaminé; prévention du VIH/sida et des maladies sexuellement transmissibles et promotion de l'hygiène parmi les femmes vulnérables dans les situations de crise; prévention du VIH/sida chez les adolescents réfugiés et déplacés; renforcement des capacités des organisations non gouvernementales locales.

36. Au niveau interinstitutions, le FNUAP continue de renforcer son rôle en matière de création de réseaux et de coordination en assurant les soins de santé génésique dans les situations d'urgence. Le Fonds, qui est membre actif du Comité permanent interorganisations pour l'aide humanitaire, a renforcé sa collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU.

37. En 2003, le FNUAP a convoqué des réunions régionales interinstitutions au Cap (Afrique du Sud) et à Akosombo (Ghana) pour appeler l'attention sur les conséquences pour la santé génésique de la crise alimentaire qui sévit en Afrique australe et sur les ravages provoqués en Afrique de l'Ouest par des conflits qui, en outre, ne cessent d'accroître le nombre de personnes déplacées. Le Fonds a également continué de participer aux appels globaux interinstitutions des Nations Unies en contribuant à 14 appels en 2002 et 18 en 2003.

H. Coopération avec la Banque mondiale

38. En 2003, la coopération entre le FNUAP et la Banque mondiale a continué de se resserrer avec la mise en oeuvre du plan d'action commun convenu en octobre 2002 entre le Président de la Banque mondiale et la Directrice exécutive du FNUAP. Ce plan d'action commun recense les secteurs dans lesquels les deux institutions pourraient renforcer leur collaboration dans le domaine de la population, de la santé génésique, du VIH/sida et de la parité des sexes et de la culture : a) en partageant leurs expériences, les enseignements qu'ils ont tirés de ces expériences, leurs travaux de recherche et leurs publications; b) en adoptant les mêmes indicateurs; c) en mettant au point des modules de formation à l'intégration de la perspective féminine; d) en participant à des groupes de travail thématiques; e) en faisant mieux connaître les documents stratégiques de réduction de la pauvreté et autres outils de formulation des politiques et de programmation.

39. Dans certains pays, la concertation sur l'action à mener en ce qui concerne les écarts entre riches et pauvres recensés dans les études consacrées à la population et à la santé génésique est un élément important du plan d'action. Cette concertation a pour but d'élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté répondant aux besoins des groupes les plus pauvres. De telles concertations ont eu lieu à Dhaka en septembre 2003.

I. Technologies de l'information

40. Lors du Sommet mondial sur la société de l'information, tenu en décembre 2003, le FNUAP et le Gouvernement irlandais ont publié un nouveau logiciel libre appelé Système d'élaboration portable des actifs de connaissances. Ce logiciel a été mis au point conjointement par le FNUAP et les Business Information Systems de l'University College de Cork (Irlande), le financement étant assuré par le Gouvernement irlandais. C'est un outil de partage des connaissances servant à recueillir, distiller et synthétiser les leçons tirées de l'expérience afin d'améliorer les résultats et d'affiner les stratégies relatives à l'action à mener et au développement. Il s'agit d'une version au format CD-ROM du système d'élaboration des actifs de connaissances du FNUAP, qui fait désormais partie d'une stratégie de partage des connaissances à l'échelle de l'organisation. Le système d'élaboration portable des actifs de connaissances, déjà publié en anglais, est diffusé gratuitement et sera disponible en français et en espagnol d'ici à la fin de janvier 2004. Le Gouvernement jordanien en produira une version arabe.

41. Le FNUAP continue de gérer le portail consacré à la population et à la santé génésique dans le cadre du réseau « Development Gateway » (<<http://www.developmentgateway.org/node/146526/?>>). Le FNUAP est le premier organisme des Nations Unies à avoir créé un site Web spécialisé dans le cadre du réseau « Development Gateway ». En 2003, le Fonds a également participé à la création et à la gestion, dans le cadre du « Development Gateway », d'un site consacré au renforcement des capacités en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce site est géré conjointement par le PNUD et l'Institut de la Banque mondiale, en collaboration avec le FNUAP, le Fonds d'équipement des Nations Unies, ONUSIDA et le Projet du millénaire.

42. La contribution du FNUAP à ces deux sites Web a pour objectif de sensibiliser l'opinion aux problèmes relatifs à la population au niveau local et au-delà. Le FNUAP utilise également le portail consacré à la population et à la santé génésique pour diffuser des informations sur ses activités liées au partage des connaissances, notamment la mise au point et le lancement du système d'élaboration portable des actifs de connaissances. Début décembre 2003, le portail consacré à la population et à la santé génésique comptait déjà presque 4 000 membres, dont plus de 1 100 organisations non gouvernementales, plus de 61 % étant originaires de pays en développement, principalement d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud.

II. Suivi des conférences internationales et des objectifs du Millénaire pour le développement

43. En 2003, le FNUAP a mené une enquête sur le terrain, dans les pays développés, les pays en développement et les pays en transition, sur l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et sur les principales mesures à prendre pour poursuivre cette exécution. Cette enquête sur le terrain vise à évaluer les progrès accomplis pendant la décennie qui s'est écoulée depuis la tenue de la CIPD et à recenser les obstacles, les leçons tirées de l'expérience et les meilleures pratiques. Le Fonds fournit également un appui technique et financier aux pays en développement et aux pays en transition pour les aider à poursuivre leur processus national d'examen et

d'élaborer des stratégies permettant d'accélérer l'exécution du Programme d'action de la CIPD.

44. Le FNUAP aide les commissions régionales à préparer la célébration du dixième anniversaire de la CIPD en effectuant des études régionales, notamment une analyse régionale des résultats de l'enquête sur le terrain. Une attention particulière est accordée aux leçons tirées de l'expérience et à leur diffusion au niveau régional afin de permettre aux pays de déterminer comment ils peuvent s'entraider dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

45. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui recourent bon nombre des objectifs de la CIPD, est demeurée un des principaux objectifs du FNUAP. Le Fonds a élaboré une note d'orientation relative à l'élaboration de rapports sur les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'a distribuée aux bureaux de pays du FNUAP afin de les aider à respecter leurs engagements dans ce domaine. Outre leur collaboration avec les équipes de pays de l'ONU, les bureaux de pays du FNUAP ont appuyé les efforts déployés au niveau national pour rendre compte des progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en matière de santé maternelle, de parité des sexes et de prévention du VIH/sida.

46. Le FNUAP a, de plus, continué d'appuyer le renforcement des capacités nationales en matière de recensement, activité essentielle pour l'élaboration de rapports sur les progrès accomplis. La promotion des recensements de population et de logement a été un élément essentiel de l'action du FNUAP. Le Fonds a également participé aux équipes spéciales du Projet du millénaire chargées de la pauvreté et de la mortalité maternelle et a contribué aux travaux du groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) sur les objectifs du Millénaire pour le développement et sur les indicateurs y afférents.

III. Recommandation

47. Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note du présent rapport et le transmettre au Conseil économique et social en même temps que les observations et conseils formulés par les délégations à la présente session.